



# Guide des auteurs

## 1 Pourquoi publier dans *BASE* ?

### 1.1 Multidisciplinarité

*BASE* publie des articles originaux dans les domaines des sciences agronomiques, des forêts, de la nature et des paysages, des sciences et des technologies de l'environnement et de la chimie et des bio-industries.

### 1.2 Langues

*BASE* publie des articles en français ou en anglais. Le titre, le résumé, les mots-clés et les légendes des figures et des tableaux doivent être rédigés dans les deux langues.

### 1.3 Institutions prestigieuses

Éditée par l'asbl « les Presses agronomiques de Gembloux » (Belgique), la revue *BASE* est placée sous l'autorité scientifique de Gembloux Agro-Bio Tech (GxABT) de l'Université de Liège (ULg) et du Centre wallon de Recherches agronomiques (CRA-W). Elle est par ailleurs financée par le Fonds National de la Recherche Scientifique belge (FNRS) et le Service Public de Wallonie (SPW - service APE).

La revue, sous d'autres titres, existe depuis 1932 ; de 1932 à 1965 sous le titre « *Bulletin de l'Institut Agronomique et des Stations de Recherches de Gembloux* » et de 1966 à 1995, sous le titre « *Bulletin des Recherches Agronomiques de Gembloux* » (ISSN 0435-2033). Le volume 1 de *BASE* correspond à l'année 1997.

### 1.4 Publication en Open Access

Tous les articles de *BASE* sont publiés avec accès libre et gratuit au texte intégral (voie d'or) sous la licence *Creative Commons* (CC BY-NC-SA 2.0 - <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/be/deed.fr>) et sans frais d'édition à charge des auteurs. L'auteur a le droit d'auto-archiver publiquement son article (voie verte) dans la version *post-print* éditeur (voir : <http://www.sherpa.ac.uk/romeo/issn/1370-6233/>).

### 1.5 Indexation dans les principales bases de données

*BASE* est indexée dans les principales bases de données généralistes ou du domaine : *AGRIS*, *AGRICOLA*, *Biological Abstracts*, *BIOSIS previews*, *CABI*, *Chemical Abstracts*, *Directory of Open Access Journals (DOAJ)*, *Environment Complete*, *Inside*, *Journal Citation Report*, *PASCAL*, *Scopus*, *Web of Science (SciSearch)* et *Zoological Record*.

### 1.6 Régularité

*BASE* est une revue trimestrielle qui paraît en mars, juin, septembre et décembre. *BASE* publie également des actes de colloques internationaux sous la forme de numéros spéciaux supplémentaires.

### 1.7 Facteur d'impact et citations

*BASE* est reprise dans le *Science Citation Index* et le *Journal Citation Reports* depuis 2008. Le dernier facteur d'impact calculé est l'IF 2012. Il est de 0,379.

Au 01/09/2013, Scopus a enregistré 385 citations d'articles publiés par *BASE* entre 2009 et 2011 (pour un total de 210 articles publiés).

### 1.8 Sélection impartiale (peer review)

Tous les manuscrits sont soumis à au moins deux lecteurs issus de la communauté scientifique internationale. Les lecteurs sont sélectionnés par un comité de rédaction composé de 15 membres. Pour la période 2008-2012, cette sélection a abouti à un taux de rejet de moyen de 73 %.

### 1.9 Aides à la rédaction

Un manuel d'aide à la rédaction est proposé gratuitement à tous les auteurs (<http://hdl.handle.net/2268/109540>). Le secrétariat d'édition est à la disposition des auteurs pour leur prodiguer conseils et aides. Les manuscrits en révision font l'objet de commentaires approfondis permettant aux auteurs d'améliorer leur travail.

### 1.10 Large diffusion

La version imprimée de *BASE* est tirée à 600 exemplaires et expédiée dans 83 pays différents. Tous les articles, depuis le premier fascicule, sont accessibles en texte intégral au format PDF sur le site des Presses agronomiques de Gembloux (<http://www.pressesagro.be/base/>) et en HTML sur PoPuPs (<http://popups.ulg.ac.be/Base/>).

Le texte intégral des articles de *BASE* est aussi disponible dans plusieurs bases de données *EBSCO* et sur les CD *TEAL (The Essential Electronic Agricultural Library)* largement diffusés en Afrique.

## 2 Critères de publication

### 2.1 Types d'articles

La revue accepte les articles de recherche, les articles méthodologiques, les notes de recherche et les articles de synthèse bibliographique.

### 2.2 Domaines

Le manuscrit doit obligatoirement concerner un des domaines couverts par la revue, à savoir : les sciences et productions végétales et animales, les sciences forestières, les sciences du sol et de la terre, le génie rural, l'environnement, les bio-industries, l'agro-alimentaire, la sociologie ou l'économie rurale (voir également : <http://www.pressesagro.be/base/index/subject/>).

### 2.3 Originalité

Le manuscrit doit être original et ne peut en aucun cas être soumis simultanément à une autre revue. Les résultats présentés dans le manuscrit ne peuvent en aucun cas avoir été publiés dans une autre revue. Chaque manuscrit fait l'objet d'une recherche documentaire approfondie et d'un test anti-plagiat avant d'être soumis au comité de rédaction.

## 2.4 Structure de l'article

Le manuscrit doit être structuré en suivant les standards de la littérature scientifique. Pour les articles et notes de recherche, il doit suivre la structure IMReD (Introduction, Matériel et méthodes, Résultats et Discussion). Pour les articles de synthèse, il doit au minimum être structuré en trois parties : Introduction, Littérature et Conclusions.

## 2.5 Style

Le vocabulaire utilisé, l'orthographe et la construction des phrases sont évalués attentivement. Le texte doit être lisible, clair et précis. Pour les articles en français, *BASE* se réfère à la nouvelle orthographe (<http://www.orthographe-recommandee.info>). Pour les articles en anglais, c'est l'anglais américain qui doit être utilisé.

Pour les articles et notes de recherche, une attention particulière est portée à la délimitation de la question de recherche, à l'utilisation de sources scientifiques, au choix judicieux de l'hypothèse ou des hypothèses à la solidité du plan expérimental et à l'utilité et à la pertinence des conclusions.

Pour les articles de synthèse, il faut que le sujet soit correctement délimité, que l'analyse et/ou l'approche soient originales, que la littérature soit bien sélectionnée, que le travail ouvre des perspectives nouvelles ou apporte des réponses concrètes à des questions de recherche.

## 3 Politique éditoriale

À la réception de l'article, le secrétariat de la revue adresse un accusé de réception à tous les auteurs. Si l'article respecte le présent guide des auteurs, il est enregistré. Dans le cas contraire, le secrétariat demande une mise en conformité à l'auteur correspondant.

Un conseiller scientifique vérifie ensuite le contenu du manuscrit. Pour les manuscrits soumis en anglais, la qualité de la langue est vérifiée par un bureau de traduction indépendant.

Tous les articles sont transmis au comité de rédaction. En fonction de l'avis du conseiller scientifique et du bureau de traduction, le comité de rédaction peut d'emblée décider de rejeter l'article. Les manuscrits validés sont soumis à au moins deux lecteurs.

La lecture s'effectue en « double aveugle ». Les auteurs ne savent pas qui lit le manuscrit et le nom des auteurs n'est pas transmis aux lecteurs. Un lecteur, s'il le souhaite, peut néanmoins être mis en relation avec l'auteur correspondant.

Le comité de rédaction veille systématiquement à éviter tout conflit d'intérêt entre un lecteur et les auteurs de l'article. Le comité de rédaction vérifie, dans la mesure du possible, si les lecteurs sélectionnés ne sont pas trop proches d'un ou de plusieurs auteurs. Pour les articles dont au moins un des auteurs est affilié à l'ULg ou au Centre wallon de Recherches agronomiques, les lecteurs choisis n'émanent d'aucune de ces deux institutions.

## 4 Manuscrits

La longueur maximale du manuscrit est de 5000 mots, à l'exclusion du résumé, des tableaux, des figures et des références (maximum 1000 mots pour une note de recherche).

### 4.1 Partie liminaire

La partie liminaire comprend le titre, le titre abrégé, le nom de tous les auteurs et leur affiliation, le résumé et les mots-clés. Le titre, le titre abrégé, le résumé et les mots-clés sont fournis dans les deux langues de la revue (anglais-US et français).

#### 4.1.1 Titre

Le titre est informatif ou descriptif. Il doit représenter le message principal de l'article.

Un titre abrégé (dans la langue de l'article), de maximum de 55 caractères (espaces comprises), doit aussi être proposé. Le titre abrégé est repris en entête de l'article, une page sur deux.

Pour les articles de synthèse, « synthèse bibliographique » ou « review » doit figurer dans le titre.

#### 4.1.2 Auteurs

Dans la liste des auteurs, le nom de l'auteur correspondant est identifié à l'aide d'une astérisque. L'affiliation de ce dernier est complétée par son adresse électronique. Le nom de famille suit le ou les prénoms, en toutes lettres.

L'affiliation des auteurs est rédigée conformément aux directives institutionnelles. Elle débute généralement par le nom de l'institution suivi par le nom de la faculté, du département et/ou du laboratoire et se termine par l'adresse postale et le pays.

#### 4.1.3 Résumé (structuré)

Le résumé comporte de 100 à 250 mots (150 mots maximum pour les notes de recherche). Il ne contient ni référence, ni tableau, ni figure. Il doit être lisible indépendamment du texte de l'article. Il doit obligatoirement être structuré en cinq parties ayant respectivement pour titres : « Description du sujet », « Objectifs », « Méthode », « Résultats » et « Conclusions ». Une structuration, en trois parties, est également d'application pour les synthèses bibliographiques.

Le résumé en anglais sera repris tel quel dans les bases de données internationales qui signaleront l'article. Il constituera donc, avec le titre et les mots-clés, un élément d'appréciation important.

#### 4.1.4 Mots-clés

Entre six et dix mots-clés sont fournis (dans les deux langues) à la suite des résumés. Ils expriment les notions essentielles de l'article. Leur fonction est de faciliter l'indexation de l'article et sa recherche dans les bases de données documentaires.

Les mots-clés doivent être choisis et traduits dans AGROVOC, le thésaurus agricole multilingue de la FAO (<http://aims.fao.org/fr/standards/agrovoc/functionalities/search>). Celui-ci est utilisé dans près de 90 pays et propose une structure basée sur les relations entre concepts normalisés.

Il faut éviter de reprendre des mots déjà présents dans le titre et dans le résumé.

## 4.2 Corps du texte pour les articles et notes de recherche

Le corps du texte est structuré suivant le modèle IMReD. Chacune des parties joue un rôle précis. Elles représentent les étapes de la démonstration.

### 4.2.1 Introduction

L'introduction doit indiquer le sujet (de quoi parle-t-on exactement ?) et se référer à la littérature publiée (ce que l'on sait déjà). Elle doit présenter la ou les hypothèse(s) (la question qui est posée).

L'objectif de cette partie est de mettre en avant l'intérêt du travail qui est décrit dans l'article et de justifier le choix des hypothèses et de la démarche scientifique.

### 4.2.2 Matériel et méthodes

Cette partie décrit avec précision (sauf si déjà bien décrit dans la littérature) le protocole expérimental et la nature des données collectées.

L'objectif est de permettre l'évaluation de la qualité du plan expérimental et de la solidité des résultats. Cette description doit donner la possibilité à un autre chercheur de reproduire une expérimentation semblable ou d'utiliser la même méthode dans une autre expérimentation.

### 4.2.3 Résultats

Les résultats sont présentés sous la forme de figures, de tableaux et/ou de descriptions. Il n'y a pas d'interprétation des résultats dans cette partie. Il faut particulièrement veiller à ce qu'il n'y ait

pas de redondance inutile entre le texte et les illustrations (tableaux ou figures) ou entre les illustrations elles-mêmes.

#### 4.2.4 Discussion

La discussion met en rapport les résultats et la ou les hypothèses de départ. Dans cette partie, on peut rappeler l'originalité et l'intérêt de l'article (et de la recherche). On peut, éventuellement, expliquer des résultats ou observations non attendus.

Il faut mettre en avant les conséquences pratiques qu'implique cette recherche. Il faut aussi être critique, présenter les limites de la recherche décrite sans pour autant dénigrer le travail réalisé.

Il s'agit de la discussion des résultats de la recherche décrite dans l'article. Il ne faut pas reprendre des éléments qui auraient leur place dans l'introduction.

La discussion se termine par une conclusion circonstanciée qui peut être présentée sous un titre à part.

Des phrases peuvent être extraites de cette partie et citées dans d'autres articles ou ouvrages.

### 4.3 Corps du texte pour les articles de synthèses

#### 4.3.1 Introduction

L'introduction précise le sujet, les limites et la portée du travail. Cette introduction présente aussi le choix de la structuration de la partie « Littérature » et la méthodologie utilisée pour la recherche documentaire (mots-clés, bases de données et sources particulières).

#### 4.3.2 Littérature

C'est la partie principale de l'article de synthèse. Elle contient une discussion sur les différentes sources retenues. La sélection de ces références (limitées à 50) est essentielle. Il faut éviter les sources redondantes en choisissant les références principales.

Dans cette partie, les informations sont organisées et regroupées en fonction de l'évolution du sujet dans le temps, suivant les points de vue et les écoles et en fonction des différents aspects du sujet. L'apport critique de l'auteur doit être clairement identifiable.

L'article de synthèse n'est pas une suite de descriptions mais une analyse critique. Il faut éviter de commencer toutes les phrases de cette partie avec un nom d'auteur.

#### 4.3.3 Conclusions

Cette partie résume les principaux apports de la littérature, identifie les zones d'accords et les zones de controverses. Elle précise les questions qui attendent encore des réponses.

### 4.4 Corps du texte pour les articles méthodologiques

La structure d'un article méthodologique est identique à celle d'un article de recherche. Il est conseillé de proposer quelques résultats, à titre d'exemple au moins.

## 4.5 Normes

#### 4.5.1 Noms et organismes

Tout organisme vivant, à sa première mention dans le texte et le résumé, est cité par son nom scientifique complet, suivi des parrains. Dès la deuxième citation dans le texte, le genre est abrégé (sauf s'il commence une phrase).

#### 4.5.2 Composés chimiques

Les règles internationales en matière de nomenclature émises par la IUPAC (*International Union of Pure and Applied Chemistry*, 1987) sont suivies. Le nom scientifique de certains composés étant très long, les auteurs peuvent joindre, à la première mention du nom commun du composé, son numéro d'enregistrement CAS (*Chemical Abstracts Service*).

#### 4.5.3 Composés biochimiques

BASE suit les recommandations de l'IUBMB (*International Union of Biochemistry and Molecular Biology*, 1992) et de l'IUPAC (*International Union of Pure and Applied Chemistry*). Les noms commerciaux qui seraient utilisés en complément sont signalés par un « \* » et accompagnés de l'identification du fabricant.

#### 4.5.4 Majuscules

Les sigles s'écrivent toujours en lettres capitales (sans point). Les lieux géographiques ou les organismes uniques (noms d'institutions) également. Il faut utiliser les lettres capitales systématiquement dans les noms propres ou les noms de marques.

#### 4.5.5 Ponctuation

Les phrases se terminent par un point final, un point d'exclamation, un point d'interrogation ou des points de suspension. Le point final se met avant ou après le guillemet fermant, suivant le contexte. Il n'est jamais doublé.

La virgule sépare les parties d'une proposition ou d'une phrase à condition qu'elles ne soient pas déjà réunies par les conjonctions et, ou, ni. Elle sépare aussi les énumérations. On ne met pas de virgule avant une parenthèse, un tiret ou un crochet. Si une virgule est nécessaire, elle vient après.

Le point-virgule sépare différentes propositions de même nature. Le deux-points introduit une explication, une citation, un discours, une énumération. Les points de suspension sont toujours au nombre de trois (on leur préfère néanmoins « etc. »).

Les parenthèses intercalent une précision dans la phrase. Les crochets indiquent une précision à l'intérieur d'une parenthèse ou une coupure dans une citation. Le texte entre parenthèses ou entre crochets doit rester court pour ne pas casser le rythme de lecture. Il n'y a pas d'espace à l'intérieur des parenthèses ni des crochets.

#### 4.5.6 Enrichissements (gras et italique)

Dans le corps du texte, le gras est utilisé dans les titres ou pour mettre un mot en valeur. Pour que la mise en valeur soit bien visible dans le texte, son usage doit être limité.

L'italique est utilisé pour les citations dans le texte, pour les mots en langue étrangère (y compris le latin) non traduits, pour les noms de marques et de produits (de bases de données par exemple) et pour les titres de périodiques et de livres.

Le souligné est seulement utilisé pour les liens hypertextes.

#### 4.5.7 Énumérations

Les énumérations sont introduites par un deux-points. Les énumérations de premier rang sont introduites par un tiret et se terminent par un point-virgule, sauf la dernière qui se termine par un point final. Les énumérations de second rang sont introduites par un tiret décalé et se terminent par une virgule.

#### 4.5.8 Nombres

Les nombres de un à dix sont écrits en toutes lettres. Ils s'écrivent en chiffres lorsqu'il s'agit de quantités suivies d'une unité de mesure. Ils s'écrivent également en chiffres si des nombres à une unité de base (de un à neuf) et des nombres à deux unités de base ou plus (plus de neuf) se retrouvent dans la même phrase et désignent des unités de même nature.

En début de phrase, un nombre, quel qu'il soit, est toujours épilé. Les années sont indiquées en quatre chiffres.

Les données numériques ne doivent pas comporter plus de chiffres significatifs que la précision des mesures ne l'autorise et d'une manière générale, les auteurs se conforment aux règles de la norme ISO 31 (ISO, 1993).

#### 4.5.9 Titres et sous-titres

La numérotation décimale est utilisée pour indiquer la hiérarchie des divisions et subdivisions, sans dépasser trois niveaux. Il n'y a jamais de point, de virgule ou de point-virgule à la fin d'un titre.

#### 4.5.10 Formules mathématiques

Pour composer les formules mathématiques, il est préférable d'utiliser un éditeur d'équations (inclus dans les différents logiciels de traitement de texte). Ces logiciels produisent des images que l'on peut alors placer dans le texte.

Il faut utiliser l'alphabet latin et écrire en italiques les lettres minuscules qui correspondent à des variables, des inconnues ou des indices.

Les noms des fonctions usuelles (sin, cos, ln, log, etc.) sont en lettres normales. Les ensembles de nombres sont en capitales grasses (exemple : **A**).

#### 4.5.11 Unités de mesure

Les normes ISO 31 « Grandeurs et unités » et ISO 1000 « Unités SI et recommandations pour l'emploi de leurs multiples et de certaines autres unités » (ISO, 1993) doivent être respectées pour ce qui concerne les grandeurs physiques, les équations, les dimensions et les symboles des grandeurs et des unités. Les abréviations de ces unités peuvent être utilisées sans autre définition. Le litre se note « l ».

Dans le texte, les unités sont épelées, sauf si elles sont précédées d'un nombre, auquel cas c'est l'abréviation internationale qui sera utilisée (min, d, g, m, J, etc.).

Dans l'expression des dimensions d'une grandeur, l'exposant négatif sera utilisé de préférence à la barre de fraction (« m.s<sup>-2</sup> » plutôt que « m/s<sup>2</sup> »).

#### 4.5.12 Citations

Toute utilisation d'une idée ou du propos d'un auteur doit faire l'objet d'un renvoi bibliographique (même si le document est libre d'accès, dans le domaine public ou s'il s'agit d'une page Web). Il n'y a aucune exception à l'obligation.

Les renvois bibliographiques dans le texte sont au format « auteur-date », entre parenthèses, par exemple : « (Dupont, 2011) ». La pagination n'est pas nécessaire. Pour une référence avec plus d'un auteur, le nom du premier auteur est suivi de « et al. ». Si plusieurs références sont citées ensemble, elles sont ordonnées chronologiquement et séparées par « ; », par exemple : « (Iwai et al., 1980 ; Binoux et al., 1988 ; Dordick, 1989) ».

Les citations textuelles sont placées entre guillemets (guillemets français doubles : « ... »). Les citations dans une autre langue sont en italique et entre guillemets. S'il s'agit d'un paragraphe en entier, il faut le faire précéder d'un alinéa. La citation est suivie de la référence, entre parenthèses, en dehors des guillemets.

### 4.6 Bibliographie

La bibliographie comporte au maximum 50 références (articles de recherche et articles de synthèse). Pour les synthèses bibliographiques, l'auteur doit préciser dans son manuscrit, à la fin de l'introduction, sa méthodologie de recherche des références bibliographiques.

La présentation de la bibliographie se conforme au style international Harvard adapté à *BASE*. Pour les utilisateurs de Zotero ou de Mendeley, le fichier de style est à l'adresse : <http://cs1.mendeley.com/styles/6928683/harvard1-BASE>

La liste de toutes les références bibliographiques citées dans le texte est présentée en fin d'article, avant les annexes éventuelles. Les références sont classées par ordre alphabétique du premier auteur et par ordre chronologique pour un auteur donné. L'auteur unique précède l'auteur accompagné d'un co-auteur. Il ne faut pas numéroter les références.

#### 4.6.1 Monographie

Les éléments auteur, année, titre, édition (si différente de la première édition), lieu de publication (ville et pays si la ville n'est pas une capitale) et éditeur sont essentiels.

Agrios G., 1997. *Plant pathology*. 4e ed. New York, NY, USA; London: Academic Press.

#### 4.6.2 Article de périodique

Les titres des périodiques sont abrégés selon la liste éditée par l'ISSN International Center, The List of Title Word Abbreviations (<http://www.issn.org/2-22661-LTWA-online.php>). Ceux qui ne comportent qu'un seul mot ne s'abrègent pas, comme par exemple : Heredity, Endeavour, etc.

Klausmeier C.A., Litchman E., Daufresne T. & Levin S., 2004. Optimal nitrogen-to-phosphorus stoichiometry of phytoplankton. *Nature*, **429**, 171-174.

#### 4.6.3 Ouvrage collectif (edited book)

Les auteurs, éditeurs scientifiques et éditeurs sont bien différenciés dans la référence. En anglais, le nom du ou des éditeurs scientifiques est suivi de « ed. » ou « eds ». En français, on écrira « éd. » ou « éds ».

Ennos R.A., 1990. Detection and measurement of selection: genetic and ecological approaches. In: Brown A.H.D., Clegg M.T., Kalher A.L. & Weir B.S., eds. *Plant population genetics, breeding, and genetic resources*. Sunderland, MA, USA: Sinauer Associates Inc., 200-214.

La référence à une conférence dans un compte-rendu de conférences se rédige de la même manière. Elle mentionne, dans le titre, le nom et si possible le lieu et la date de la conférence.

Charudattan R., 1996. Pathogens for biological control of water hyacinth. In: Charudattan R., Labrada R., Center T.D. & Kelly-Begazo C., eds. *Strategies for water hyacinth control. A report of a panel of experts meeting, 11-14 September, 1995, Fort Lauderdale, Florida*. Roma: FAO, 90-97.

#### 4.6.4 Thèse

La thèse se décrit comme une monographie, avec le titre du diplôme et le nom de l'université où la thèse a été soutenue.

Fumière O., 2010. *Combinaison des techniques de biologie moléculaire et de la spectrométrie dans le proche infrarouge pour l'authentification des denrées destinées à l'alimentation humaine et animale*. Thèse de doctorat : Université de Liège - Gembloux Agro-Bio Tech, Gembloux (Belgique).

#### 4.6.5 Document sur Internet

Un document sur Internet se décrit comme un document imprimé suivi d'une virgule, de l'adresse Internet complète et de la date de consultation (écrite entre parenthèses).

Shenk J.W. & Shenk J.S., 2008. *White paper – Unity Scientific Standardization concept for NIR instrument product lines*, <http://www.unityscientific.com.au>, (24/06/2012).

Les citations d'articles « sous presse » ou « accepté » peuvent être incluses dans la bibliographie. Les documents « en préparation », « soumis » ou « communication personnelle » (qui peuvent, à la rigueur, être cités dans le texte), les rapports internes non publiés, les cours et les mémoires ne sont pas des sources fiables et ne peuvent être repris dans la bibliographie.

### 4.7 Tableaux et figures

Tous les tableaux et les illustrations sont identifiés par un numéro. Ils sont fournis en français et en anglais, ainsi que les titres et légendes, dans le document, après la bibliographie. Les légendes doivent être complètes et permettre de comprendre l'illustration ou le tableau sans se référer au texte.

Dans le texte, la référence aux illustrations et aux tableaux est obligatoire : « (Tableau 1) », « (Figure 5) » ou « comme le montre la figure 5 ». Les tableaux et les illustrations sont numérotés dans l'ordre de leur citation dans le texte.

Les illustrations (tableaux et figures) sont de préférence fournies en noir et blanc ou en niveaux de gris. L'utilisation de la couleur pour la version imprimée fait l'objet d'une facturation du surcout, à charge de l'auteur, proportionnelle au nombre de pages en couleur.

L'utilisation d'illustrations (photographies, tableaux, figures ou dessins) extraites d'une œuvre qui n'est pas en libre accès doit toujours faire l'objet d'une autorisation expresse des titulaires du droit d'auteur (il ne suffit donc pas d'en indiquer la source).

#### 4.7.1 Tableaux

Idéalement, les colonnes des tableaux doivent être réalisées avec la touche tabulation en Times 10 points.

Le tableau ne contient que des données (dates, texte, nombres, pourcentage...), il ne contient ni formules, ni macro.

#### 4.7.2 Figures

Les illustrations sont fournies au format \*.JPG ; \*.GIF ; \*.EPS ou \*.TIF, avec une résolution comprise entre 300 et 600 dpi. Quand il s'agit d'images vectorielles, elles peuvent être envoyées en format EPS.

Les dessins, graphiques, organigrammes, etc. sont conçus de manière à s'inscrire sur l'emplacement d'une colonne (largeur 8,5 cm, hauteur maximum 18 cm) ou de deux colonnes (largeur 17,5 cm, hauteur maximum 18 cm).

L'épaisseur des traits n'est pas inférieure à 0,25 mm. Les caractères sont en *Helvetica neue regular* ou *Arial* 9 points.

Pour les graphiques, la dénomination des axes se fait en conformité avec le texte. Elle est suivie des unités de mesure, entre parenthèses. Elle est placée parallèlement aux axes, à une distance de ceux-ci proportionnée aux dimensions du dessin.

Les ombrages (trames) trop sombres et les grandes surfaces noires sont à proscrire. Les figures ne doivent pas être entourées d'un cadre. Les axes des graphiques sont tracés en noir.

## 5 Soumission

### 5.1 Fichiers

Le manuscrit doit être envoyé au format .DOC, .DOCX ou .ODT, le corps du texte en Times 11, double interligne. Les lignes et les pages sont numérotées (numérotation continue).

Afin d'accélérer le processus de mise en page, il ne faut pas utiliser les petites majuscules, le formatage des paragraphes, les en-têtes et bas de page automatiques ou les renvois dans le texte.

Les tableaux et figures ainsi que leurs légendes numérotées apparaissent à la fin du texte, après la liste bibliographique.

### 5.2 Envoi

Les manuscrits sont adressés par courrier électronique à : [base.gembloux@ulg.ac.be](mailto:base.gembloux@ulg.ac.be). La lettre d'accompagnement (courrier électronique) :

- présente les points forts et l'originalité de l'article soumis ;
- précise que tous les auteurs ont eu l'occasion de lire la dernière version du manuscrit. L'agrément des organismes de tutelle des auteurs est supposé acquis ;
- suggère cinq lecteurs pour lesquels il n'y a pas de risque de conflit d'intérêt.

L'auteur s'engage à ne pas prendre contact avec les lecteurs qu'il a suggérés. Si tel était le cas, le comité de rédaction se réserve le droit de refuser l'article.

La lettre contient une déclaration sur l'honneur de l'absence de conflit d'intérêt (financier, commercial, contractuel, brevets, etc.).

Tous les envois font l'objet d'un accusé de réception transmis (courrier électronique) à tous les auteurs.

### 5.3 Vérifications et sélection

Après une rapide vérification du respect du présent guide des auteurs (longueur, titres, illustrations...), le manuscrit fait l'objet d'une première sélection. Cette première lecture par le conseiller scientifique permet de vérifier si le manuscrit est recevable. Lors de cette étape, le conseiller scientifique vérifie l'originalité et l'intérêt du travail, la structure du manuscrit ainsi que ses qualités scientifiques et rédactionnelles (lien vers la grille).

Les manuscrits sont ensuite soumis au comité de rédaction. Les articles jugés insuffisants lors de la sélection sont retournés à leurs auteurs avec la justification du rejet.

Un article rejeté ne peut pas être resoumis.

### 5.4 Validation

Tous les articles jugés recevables sont soumis par le comité de rédaction à au moins deux lecteurs. Le comité de rédaction se réserve le droit de sélectionner les lecteurs parmi ses propres évaluateurs ou dans la liste des suggestions de l'auteur. Le travail de validation se fait en « double aveugle ». Les lecteurs ne sont pas informés du nom des auteurs et inversement, les auteurs ne savent pas quels sont les membres du comité de lecture qui effectuent le reviewing.

Le comité de rédaction se réserve le droit de requalifier l'avis des lecteurs en fonction des différents commentaires. La décision sera soit :

- une acceptation de l'article ;
- une révision mineure (corrections de forme) ;
- une révision majeure (corrections de fond : objectifs, expérimentation, résultats et leur interprétation, discussion...);
- un rejet.

La décision est notifiée à l'auteur correspondant. Il reçoit le manuscrit avec les commentaires et questions des lecteurs introduites dans le manuscrit et/ou sur une page séparée.

Les modifications du manuscrit doivent être introduites de manière parfaitement identifiable en suivi de correction ou dans une autre couleur. Une lettre de réponses aux commentaires et questions des lecteurs est demandée en cas de révision majeure.

Le manuscrit révisé est réexaminé et renvoyé aux lecteurs pour validation. Si le manuscrit ne satisfait pas aux recommandations des lecteurs, il est renvoyé à l'auteur pour une seconde révision.

Lorsque le manuscrit est accepté par le comité de rédaction, il est transmis à l'édition. L'auteur correspondant en est informé par un courrier, accompagné d'un document de licence à signer. Il n'est toutefois pas exclu, même à ce stade, que quelques questions soient transmises à l'auteur correspondant. En fin d'édition, le secrétariat transmet une épreuve pour validation finale. L'auteur correspondant doit relire attentivement l'épreuve finale. Il peut encore y apporter des corrections mineures. Si l'importance des corrections le nécessite, ou à la demande de l'auteur, une deuxième épreuve peut lui être soumise avant impression définitive.

### 5.5 Cout de publication

La publication dans *BASE* est gratuite mais les illustrations (figures, photos, tableaux) en couleur paraissant dans la version imprimée de la revue font l'objet d'une facturation en raison du surcout de l'impression.

## 5.6 Diffusion

Une fois édité, l'article est disponible en libre accès sur :

- <http://www.pressesagro.be/base/>
- <http://popups.ulg.ac.be/Base/>

L'auteur a le droit de déposer son article, en libre accès, sur un dépôt institutionnel ou thématique (voir : <http://www.sherpa.ac.uk/romeo/issn/1370-6233/>).

Chaque article publié donne droit à un exemplaire gratuit du fascicule dans lequel il parait. Si un article est co-signé par plus de deux auteurs, le nombre total d'exemplaires gratuits de la revue est limité à cinq.

## 6 Références

ISO, 1993. *Recueil de normes ISO. Grandeurs et unités*. 3<sup>e</sup> éd. Genève, Suisse : Organisation internationale de Normalisation.

IUBMB, 1992. *Biochemical nomenclature and related documents*. 2<sup>nd</sup> ed. London: Portland Press.

IUPAC, 1987. *IUPAC's Compendium of chemical terminology*. Oxford, UK: Blackwell Scientific Publications.